

Démarche	: APPEL A CONTRIBUTIONS Edition 2021
Organisme	: Les porteurs de l'appel à contributions "Aménageons avec la Pluie" 2021

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

AMÉNAGEONS AVEC LA PLUIE

Les acteurs de l'assainissement francilien s'associent pour inciter à la réalisation de projets d'aménagement respectueux du cycle naturel de l'eau.

Les lauréats de cet appel à contributions (AAC) bénéficieront d'une valorisation et d'un accompagnement technique de leurs initiatives ou projets exemplaires, publics ou privés, situés sur le périmètre d'éligibilité.

L'AAC 2021 « Aménageons avec la pluie » vise à encourager l'adaptation de la ville aux enjeux environnementaux, sociaux et climatiques. La démarche repose sur l'incitation à une nouvelle génération d'aménagements avec pour objectif de concilier ces enjeux dans le respect du cycle naturel de l'eau et de concourir aux baignades pérennes en Marne et en Seine.

Quelles sont les actions soutenues?

Toutes actions permettant de :

-Supprimer ou tout au moins réduire la part des eaux pluviales dans les réseaux publics d'assainissement.

-Permettre à la pluie de rester dans son cycle naturel en étant gérée là où elle tombe.

-Créer de nouveaux espaces de nature en ville.

-Proposer des pratiques innovantes de concertation et participation citoyennes.

Qui peut répondre et pourquoi ?

Tous porteurs de projet, publics ou privés (communes/établissement publics territoriaux et leurs établissements rattachés, aménageurs, entreprises, associations, particuliers...).

Quel est le calendrier?

Ouverture de l'AAC : 1er décembre 2021

Date limite de dépôt des dossiers : 16 mai 2022

Quels sont les projets éligibles ?

Toutes formes d'aménagements nouveaux ou projets de réaménagement d'espaces urbains existants sur le domaine public et privé ou d'actions incitatives conduisant à des réalisations concrètes, situés dans le périmètre d'éligibilité.

Le périmètre d'éligibilité est constitué des communes des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93), du Val de Marne (94) et la Ville de Paris. S'ajoutent à ces communes, certaines communes de la Seine-et-Marne (77), des Yvelines (78), de l'Essonne (91) et du Val d'Oise (95). Veuillez vous référer au Guide de la démarche pour plus de précisions.

Les projets achevés avant l'édition de l'AAC 2021 ne sont pas éligibles.

Comment candidater ?

Laissez vous guider en commençant une démarche.

APPEL A CONTRIBUTIONS Edition 2021

<cp>1 - Cliquez sur "Commencer la démarche"

<cp>2 - Identifiez-vous

<cp>3 - Téléchargez le guide de la démarche comprenant le **règlement de l'AAC**, le **périmètre d'éligibilité** et la **fiche de candidature** (cliquez sur Guide de la démarche).

<cp>4 - A cette étape, votre dossier est en brouillon. Vous pouvez le modifier ou le compléter à tout moment.

<cp>5 - Une fois votre dossier finalisé, cliquez sur **"Déposer le dossier"**. Il passera ensuite en phase d'**instruction**.

<cp><u>Comment nous joindre ?</u> :

Vous pourrez nous contacter via la messagerie associée à l'AAC, disponible après avoir déposé votre dossier. </p>

Localisation du projet (Nom de la commune ou du territoire concerné)

Nous vous invitons à renseigner la localisation de votre projet (travaux, initiative locale et citoyenne...).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fiche de Candidature

La fiche candidature doit être dûment complétée.

La fiche est disponible en téléchargeant le "Guide de la démarche" (Onglet ci-dessus).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dossier libre de présentation

Vous avez la possibilité de compléter la fiche candidature par un dossier libre. Il devra être structuré et comprendre tout élément permettant d'apprécier, notamment à travers des plans et des illustrations, le fonctionnement et les effets induits du projet sur la gestion des eaux pluviales. Un format concis (2 à 5 pages) est recommandé et en tout état de cause n'excédera pas 10 pages (plans et illustrations inclus).